

Le jeudi 23 mai 2024, FORCE OUVRIERE a été reçue avec la CGT et SUD par Monsieur M. MENGIN LECREULX, Directeur adjoint du cabinet de la Ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé des solidarités et des personnes âgées et une délégation composée du président de la CMP, et de deux représentants de la DGCS, dont un responsable des enveloppes budgétaires.

La délégation ministérielle a confirmé que la position de la Ministre est le cadre imposé et qu'il est pour le moment indépassable. Les Organisations Syndicales doivent s'y plier, à savoir, à la fois signer ou laisser passer l'accord sur les 183 euros pour ceux qui ne les ont pas et en miroir, l'accord de méthode imposant d'entrer en négociation de la CCNUE. Sinon, ni l'un ni l'autre ne seront agréés et surtout pas, celui sur les 183 euros, complété des maigres augmentations du paiement des heures de nuit, de dimanche et jours fériés. Ils ont annoncé que si aucun accord n'est trouvé, les enveloppes débloquées en 2024, pourtant insuffisantes, ne seront pas maintenues et que sans cette soumission à ce projet les éventuelles enveloppes budgétaires en 2025 ne pourront pas exister.

La délégation FORCE OUVRIERE a réaffirmé aux représentants de la Ministre que nous avons été, depuis le début, force de propositions et nous avons obtenu des accords pour les 183 euros pour tous, garantis même pour les salariés ne bénéficiant pas de convention collective et la majoration des jours fériés, de dimanche et des heures de nuit à égalité de ce que la Fonction Publique a obtenu.

Nous avons rappelé notre refus que la négociation se fasse de la sorte, à savoir sous contrainte. Nous avons indiqué notre opposition à signer des accords miroirs qui prévoient que si l'un n'est pas signé, l'autre ne s'applique pas. La liberté de négociation doit être respectée, tous les projets doivent être discutés. Nous avons rappelé que nous ne croyons personne sur parole et encore moins un ministère qui dit garantir des financements, pourtant soumis à Bercy donc à la politique d'austérité en cours.

FO a rappelé l'investissement des professionnels du secteur et le manque de reconnaissance par l'État et les employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social, de la protection de l'enfance de l'insertion, de la petite enfance et de l'aide à domicile. Alors que ces centaines de milliers de salariés, majoritairement les plus bas salaires, ont été présents et en première ligne lors du COVID, ils attendent toujours d'obtenir les 183 euros, attribués dès 2020 dans le secteur hospitalier public. Ils ne veulent pas des miettes.

Comme tous les salariés ils subissent l'inflation et l'austérité budgétaire.

L'urgence est à bien à :

- l'augmentation générale des salaires dans chaque convention collective,
- le retrait immédiat du décret 2024-14 qui poursuit l'austérité,
- les 183 euros net pour tous sans contrepartie à compter du 1^{er} avril 2022,
- la majoration des heures de nuits, de dimanche, de jours fériés et de garde des médecins conformément à celles octroyés dans la Fonction Publique,
- le maintien et amélioration des conventions collectives existantes,
- un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins, permettant entre autres de qualifier les salariés faisant fonctions et d'améliorer les conditions de travail, sans attendre,
- l'ouverture de réelle négociation libre, sans contraintes, sans chantage, sans soumissions aux enveloppes budgétaires de Bercy.

Nous avons invité le représentant de la Ministre à prendre la mesure de la régression sociale que représente le projet employeur de classification qui envisage d'embaucher des salariés, non plus en fonction de leurs diplômes, mais en fonction de l'emploi qui leur sera proposé. C'est la remise en cause d'un travail qualifié, de professionnels formés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société. De même, nous l'avons alerté sur la suppression des valeurs de points conventionnels, pourtant facteur d'égalité salariale, que prévoit ce projet.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIÈRE soutiennent toutes les mobilisations en cours. Elles invitent leurs syndicats, avec les salariés, dans l'unité, à préparer avec eux les cahiers de revendications et à organiser les moyens de les faire aboutir, si besoin par la grève. Nous ne lâchons rien !

Paris, le 24 mai 2024